Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260924-NM240926DEL05-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-quatre septembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 16/09/2026

OBJET :
FONDS D'AIDE AUX JEUNES – ANNEE 2026

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, BARBE Gildas, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony (20h18), LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-24/09-n° 05

ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée), BARBE Valérie (excusée),

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Fabienne de ROCABOY Roland et à SOUVRE Marie-Pascale de DALMASSE David.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil départemental des Côtes d'Armor concernant la participation des collectivités au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2026. Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, et ainsi de responsabiliser les jeunes et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Ce fonds sert à soutenir l'action des Missions Locales (au nombre de 5 sur le département).

Le montant est libre, il peut se situer entre 0.35 € et 0.40 € par habitant. Monsieur le Maire propose de verser une aide financière d'un montant de 300 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention, le Conseil Municipal

- DONNE un avis favorable pour abonder le fonds d'aide aux jeunes en 2026.
- VALIDE la participation annuelle d'un montant de 300.00 euros.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN